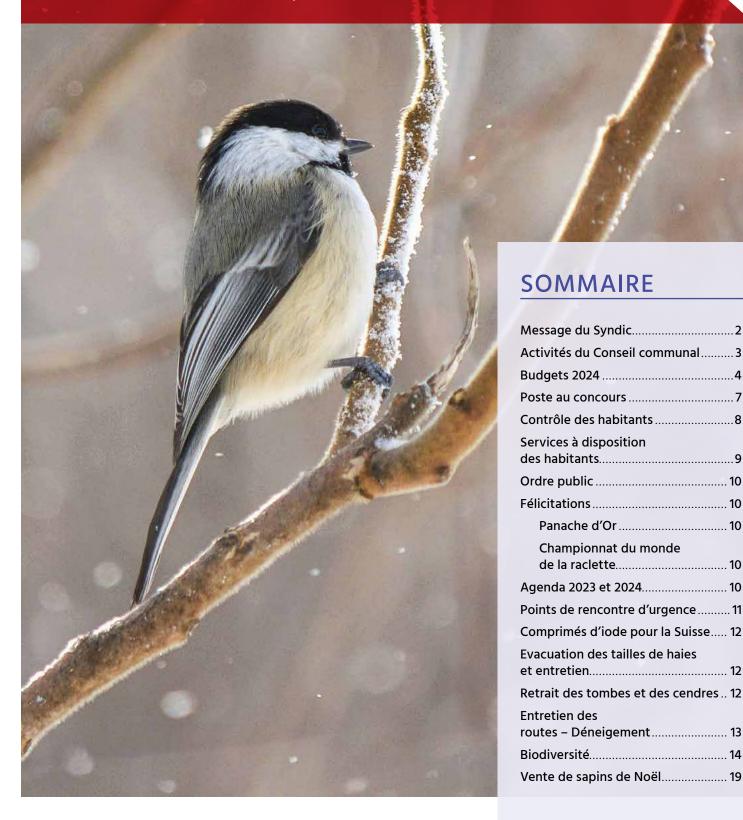
VUISTERNENS-DEVANT-ROMONT



Bulletin d'informations | décembre 2023





MESSAGE DU SYNDIC

Chères citoyennes, Chers citoyens, Chers habitants de la Commune,

Voilà déjà la fin de l'année qui se profile. Etonnamment l'humeur n'est (pas encore) aux cadeaux. Les présents que l'actualité nous

sert ressemblent plutôt à des cauchemars. La hausse des prix de l'énergie, des assurances maladie et du coût de la vie ne sont qu'une sombre mise en bouche. A ce rythmelà, le fameux panier de la ménagère se transformera rapidement en simple cabas.

Dans le contexte actuel, la pénurie d'énergie ne semble plus d'actualité. Cependant le doute persiste toujours en arrière-plan.

Confrontée à la situation mondiale actuelle, l'économie en général peine à retrouver ses couleurs, le rythme des transactions s'essouffle et, malheureuse conséquence, le spectre de la perte d'emploi n'est jamais très loin.

Guerre en Ukraine qui s'éternise, conflit au Proche Orient, instabilités ailleurs dans le monde... Tout comme le dernier Noël, l'insécurité sera présente sous les sapins cette année encore.

Dans les couleurs de ce tableau qu'on aurait aimé plus chaudes et plus festives, le Conseil communal vous présente le budget pour l'année 2024, tel qu'il vous sera détaillé à l'assemblée communale.

Une savante maîtrise de MCH2, une vision globale déjouant les incertitudes et une étude approfondie de chaque dépense : voilà le tempo qui a permis à votre exécutif de rédiger cette délicate partition. Ces chiffres d'aujourd'hui feront la réalité de demain. L'élaboration s'est révélée «laborieuse» dans un contexte marqué par la nécessité de contenir une évolution significative des charges liées. De plus en plus de voix s'élèvent contre l'explosion des charges de district, que rien ne semble pouvoir freiner. Notre canton affiche certes une démographie galopante mais les districts en « subissent » les répercussions locales. Dans ce contexte incertain, il n'est pas sûr que le DETTEC en soit le remède miracle.

L'AGR, comprenez l'Association Glâne Région, a repris les différents rôles des associations du district (ABMG, ASCO-GLA, et autres). Nouveau nom, nouvelle organisation, nouveau défi. Malgré cela, en lieu et place d'un nouvel élan rempli d'énergie et de fougue, on se retrouve plutôt avec un nouveau-né qui s'empêtre dans ses draps. Au travers des calques du Plan Directeur Régional, on se retrouve aussi avec la bizarre impression que tout reste à faire dans ce district (routes, aménagement, tourisme et mobilité entre autres). Et pourtant!

Place à un registre plus réjouissant : Comme chaque année, des sociétés, des personnes ou associations portent haut les couleurs de notre Commune. Le Conseil communal en est fier et tient à les féliciter chaleureusement. On gardera en mémoire la magnifique Rencontre du Giron des Jeunesses, organisée de main de maître par des génies de l'originalité! Westernens a permis à tout un chacun de fêter et de partager des moments magiques, mais surtout de rajeunir ensemble. Merci la Jeunesse!

2023 a été aussi l'occasion de marquer les 20 ans de la fusion de nos Communes. Un moment chargé d'anecdotes, de souvenirs et d'émotions en hommage aux personnes qui ont œuvré à cette grande réalisation.

A l'heure des remerciements (et des félicitations), comment ne pas citer Maguy Grivet, notre célèbre et mémorable responsable de la conciergerie de nos bâtiments, qui a décidé de guitter ses fonctions.

Les années, ce n'est qu'un chiffre qui ne traduira jamais les innombrables heures de travail effectuées par Maguy, c'est une addition sans fin de compétences, de conscience professionnelle, d'amabilité, d'engagement, d'efficacité et du respect du travail bien fait. MERCI Maguy, la Commune t'adresse toutes ses ovations et chaleureuses considérations!

J'en profite pour remercier également mes collègues du Conseil communal, la fabuleuse équipe de l'administration, les employé(e)s aux différents services communaux, le corps enseignant, les membres des différentes commissions, de l'AES et de l'école maternelle pour leur engagement, leur collégialité exemplaire ainsi que leur disponibilité sans failles au service des citoyens. Un merveilleux Team où il fait bon travailler et collaborer. Chacun pousse en avant la charrette, apporte des solutions et assiste ses collègues. Personne ne garde le puck pour lui, toute l'équipe adapte sa stratégie afin de relever le défi. B R A V O !

A vous tous, chers citoyennes et citoyens, le Conseil communal vous souhaite de très belles Fêtes, un Joyeux Noël auprès de vos proches et des vœux magiques pour 2024!

« Celui qui n'a pas Noël dans le cœur ne le trouvera jamais au pied d'un arbre. » – Roy L. Smith

Jacques Dumas, syndic



ACTIVITÉS DU CONSEIL COMMUNAL

De mai à novembre 2023

Administration

Un groupe de travail a été constitué pour établir le règlement du personnel communal qui sera soumis à l'assemblée communale pour approbation.

Ecole

Cour d'école : Les travaux relatifs à l'aménagement d'une place de jeux ont démarré durant les vacances d'automne. L'arborisation sera exécutée en respectant la cohabitation avec le montage des zones d'activités. Les élèves participeront à la végétalisation de leur cour de récréation sous une forme décidée en collaboration avec la direction de l'école. La démarche participative se fera également pour le choix des essences plantées.

Energie

La Commune de Vuisternens et huit autres communes ont mandaté Me Ecoffey pour déposer un mémoire complémentaire au Conseil d'Etat avec copie à l'IDHEAP à Lausanne.

La commission de l'énergie a mené une réflexion sur l'éclairage public qui a été modifié comme annoncé par tout-ménage en septembre dernier. Pour information, 157 candélabres restent allumés sur l'ensemble de la Commune. Chaque point a fait l'objet d'une réflexion avant d'être statué et l'aspect sécuritaire a été intégré. Les passages piétons sont tous éclairés, ainsi que les arrêts de bus et les croisements. Les quartiers de villas où les routes sont empruntées uniquement par les riverains ont vu leur éclairage réduit, ainsi que les tronçons où l'éclairage a été jugé non indispensable.

Finances

Le Conseil communal, en étroite collaboration avec l'administratrice des finances, a établi les budgets 2024. Ces derniers seront soumis à l'assemblée communale pour approbation.



Protection civile

Attribution des abris : Suite à la consultation de la nouvelle loi sur la protection de la population, la démarche a été modifiée. La répartition dans les abris d'une manière générale sera orchestrée par le Canton. Dans un deuxième temps, la commune sera chargée de la répartition fine. Celle-ci ne pourra être appliquée qu'après l'évaluation des bâtiments par une entreprise mandatée par l'Etat.

Durant une semaine, nous avons pu bénéficier de l'intervention de la Protection civile qui a effectué un essartage des abords du ruisseau de la Neirigue.

Routes

Chemin piéton des Eperleires: En raison d'un refus d'autorisation spéciale de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) et de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la mobilité au 1er janvier 2023, la procédure en cours n'a pas pu aboutir. Une nouvelle procédure a été mise à l'enquête dans la Feuille officielle du 27 octobre 2023.

Route de Villariaz : La route depuis le carrefour de l'église jusqu'à Grangettes deviendra une route cantonale dès le 1er janvier 2025. Tout éventuel propriétaire foncier qui aurait une conduite quelle qu'elle soit qui traverse cette route est invité à s'annoncer à l'administration communale. Une liste des propriétaires sera transmise au Service des ponts et chaussées.

BUDGETS 2024

	npte de résultats	Budget	2024	Budge	t 2023	Compte	es 2022
	·	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Administration générale	1 092 600,00	253 600,00	1 058 210,00	252 200,00	924 350,07	293 878,43
	Législatif et exécutif	149 110,00		150 910,00		131 319,75	
011	Législatif	25 210,00		28 510,00		22 753,05	
	Exécutif	123 900,00		122 400,00		108 566,70	
	Services généraux	943 490,00	253 600,00	907 300,00	252 200,00	793 030,32	293 878,43
	Administration des finances et des contributions	200 300,00	2 000,00	191 700,00	1 500,00	182 053,19	4 179,25
	Services généraux, autres	491 680,00	33 500,00	430 850,00	32 000,00	386 873,78	57 426,93
029	Immeubles administratifs	251 510,00	218 100,00	284 750,00	218 700,00	224 103,35	232 272,25
1	Ordre et sécurité publics, défense	245 510,00	88 500,00	248 590,00	96 800,00	373 082,10	294 351,95
111	Police	560,00		1 110,00		65,90	
140	Questions juridiques	69 030,00		58 210,00		82 406,00	44 616,00
150	Service du feu	132 420,00	87 000,00	144 050,00	95 300,00	262 320,80	244 385,95
16	Défense	43 500,00	1 500,00	45 220,00	1 500,00	28 289,40	5 350,00
161	Défense militaire	8 000,00		8 000,00		7 867,00	
162	Protection civile	35 500,00	1 500,00	37 220,00	1 500,00	20 422,40	5 350,00
2	Formation	4 073 190,00	330 530,00	3 880 160,00	323 030,00	3 585 733,15	375 382,60
21	Scolarité obligatoire	3 691 460,00	330 530,00	3 523 360,00	323 030,00	3 240 455,85	375 382,60
211	Ecole primaire I (école enfantine)	192 260,00		183 670,00		178 159,70	
212	Ecole primaire II	1 093 450,00	99 000,00	1 031 400,00	91 200,00	971 510,30	114 971,30
213	Ecole du cycle d'orientation	1 281 930,00		1 188 990,00		1 049 103,15	
214	Ecoles de musique	144 610,00		138 020,00		127 882,40	
217	Bâtiments scolaires	561 410,00	71 830,00	586 130,00	72 130,00	525 160,75	71 934,45
218	Accueil extrascolaire (AES)	188 100,00	159 700,00	182 800,00	159 700,00	172 611,60	188 446,85
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	229 700,00		212 350,00		216 027,95	30,00
22	Ecoles spécialisées	350 730,00		325 800,00		318 323,30	
23	Formation professionnelle initiale	31 000,00		31 000,00		26 954,00	
3	Culture, sport et loisirs	266 880,00	8 000,00	283 890,00	8 000,00	228 599,70	10 576,50
	Culture, autres	57 320,00	8 000,00	54 660,00	8 000,00	22 848,00	10 370,30
	Bibliothèque et littérature	28 170,00		22 630,00			
	Musique et théâtre	4 150,00		4 030,00		3 083,00	
	Culture, non mentionné ailleurs	25 000,00		28 000,00		19 765,00	
	MEDIAS	23 000,00		20 000,00		15 705,00	
		209 330,00	0 000 00	229 230,00	8 000,00	205 751 70	10 E76 E0
	SPORT ET LOISIRS Sport	179 520,00	8 000,00	208 920,00	8 000,00	205 751,70 190 624,25	10 576,50 8 830,00
	Loisirs	29 810,00	6 000,00	208 920,00	0 000,00	15 127,45	1 746,50
	Santé	1 179 810,00	23 000,00	1 180 220,00	25 000,00	1 076 328,25	20 135,70
	Hôpitaux, établissements médicosociaux	814 240,00		721 890,00		681 865,45	
	Hôpitaux	9 860,00		10 350,00		7 000,60	
	Etablissements médicosociaux et foyers personnes âgées	804 380,00		711 540,00		674 864,85	
42	Soins ambulatoires	348 570,00	14 000,00	406 500,00	13 000,00	349 829,25	12 026,00
421	Soins ambulatoires	314 270,00	14 000,00	372 330,00	13 000,00	325 889,70	12 026,00
422	Services de sauvetage	34 300,00		34 170,00		23 939,55	
433	Service médical des écoles	17 000,00	9 000,00	20 000,00	12 000,00	11 040,75	8 109,70
490	Santé publique non mentionnée ailleurs			31 830,00		33 592,80	



		Budge	t 2024	Budge	t 2023	Compt	es 2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5	Prévoyance sociale	3 133 070,00	1 761 500,00	2 229 570,00	1 120 800,00	2 465 250,56	1 472 969,04
523	Inst. pour personnes handicapées et inadaptées	680 260,00		654 290,00		638 803,45	
53	Vieillesse et survivants	11 810,00					
531	Assurance vieillesse et survivants AVS	2 500,00					
535	Prestation de vieillesse	9 310,00					
54	Famille et jeunesse	264 540,00	16 500,00	221 400,00	20 500,00	194 719,66	16 528,00
541	Allocations familiales (AF)	14 710,00		15 890,00		14 689,60	
543	Avance et recouvrement des pensions alim.	17 100,00		17 910,00		15 894,80	
545	Prestations aux familles	232 730,00	16 500,00	187 600,00	20 500,00	164 135,26	16 528,00
559	Chômage non mentionné ailleurs	44 000,00		43 200,00		40 137,00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	2 132 460,00	1 745 000,00	1 310 680,00	1 100 300,00	1 591 590,45	1 456 441,04
571	Entente sociale intercommunale	1 745 000,00	1 745 000,00	1 100 300,00	1 100 300,00	1 389 980,75	1 389 980,75
572	Aide matérielle	274 670,00		205 050,00		196 225,20	66 460,29
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	112 790,00		5 330,00		5 384,50	
6	Trafic et télécommunications	1 920 070,00	48 610,00	933 790,00	66 100,00	815 282,55	74 669,30
615	Routes communales	1 787 690,00	47 560,00	780 880,00	46 100,00	668 426,55	51 829,30
62	Transports publics	132 380,00	1 050,00	152 910,00	20 000,00	146 856,00	22 840,00
621	Infrastructures de transports publics	19 740,00		17 040,00		19 551,00	
622	Trafic régional et agglomération	111 640,00		107 870,00		99 305,00	
629	Transports publics non mentionné ailleurs	1 000,00	1 050,00	28 000,00	20 000,00	28 000,00	22 840,00
		1 000,00	1 030,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	22 0 10,00
7	Protection environnement et						
710	aménagement territoire Approvisionnement en eau	1 196 740,00 501 700,00	1 098 160,00 501 700,00	1 169 410,00 489 120,00	1 091 700,00 490 200,00	1 273 630,22 516 280,85	1 264 974,50 516 280,85
720	Traitement des eaux usées	401 460,00	401 460,00	401 400,00	401 500,00	501 614,85	501 614,85
730	Gestion des déchets	227 190,00	187 000,00	227 040,00	191 000,00	211 706,77	206 788,65
741	Corrections de cours d'eau	5 000,00	167 000,00	5 000,00	1 000,00	3 769,10	21 712,30
769	Autre lutte contre la pollution de l'environn.	7 770,00		4 270,00	1 000,00	5 177,90	21712,30
703	Cimetières	27 340,00	8 000,00	31 220,00	8 000,00	22 911,60	13 030,00
	Aménagement du territoire	,	8 000,00	·	8 000,00		5 547,85
790	Amenagement du territoire	26 280,00		11 360,00		12 169,15	5 547,65
8	Économie publique	36 430,00	500,00	31 190,00	500,00	27 918,70	4 562,90
81	Agriculture	1 000,00	500,00	1 000,00	500,00	300,00	4 562,90
811	Administration, exécution et contrôle	500,00		500,00		300,00	
812	Améliorations structurelles						4 562,90
814	Amélioration de la production végétale	500,00	500,00	500,00	500,00		
820	Sylviculture	14 210,00		14 210,00		13 625,55	
	Tourisme	20 020,00		15 980,00		13 993,15	
850	Industrie, artisanat et commerce	1 200,00					
9	Finances et impôts	133 600,00	9 665 500,00	83 300,00	8 114 200,00	1 412 840,58	8 371 514,96
910	Impôts		6 297 010,00	5 000,00	5 834 510,00	92 824,86	6 598 035,61
930	Péréquation financière intercommunale		806 940,00		781 810,00		810 814,00
950	Part aux recettes sans affectation, autres	5 600,00	218 300,00	5 300,00	212 000,00	5 161,60	206 460,70
961	Intérêts	128 000,00	165 000,00	73 000,00	89 000,00	83 270,00	108 434,40
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2						782,70
99	Postes non ventilables		2 178 250,00	-	1 196 880,00	1 231 584,12	646 987,55
990	Postes non ventilables		644 830,00		644 830,00	-	646 987,55
999	Clôture		1 533 420,00		552 050,00	1 363 087,58	-
		13 277 900,00	13 277 900.00	11 098 330.00	11 098 330.00	12 183 015,88	12 183 015.88
		,	,				

Compte de résultats par nature		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	
3	Charges d'exploitation		13 277 900,00		11 098 330,00		10 819 928,30	
30	Charges de personnel	1 570 180,00		1 543 610,00		1 489 488,05		
31	Charges de biens et services, autres charges d'exploit.	1 931 050,00		2 026 100,00		1 880 750,25		
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	866 650,00		867 200,00		854 059,75		
34	Charges financières	1 119 900,00		73 000,00		83 270,00		
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	123 790,00		96 650,00		358 226,91		
36	Charges de transfert	7 540 630,00		6 421 070,00		6 072 042,84		
39	Imputations internes	125 700,00		70 700,00		82 090,50		
4	Revenus d'exploitation	11 744 480,00		10 546 280,00		12 183 015,88		
40	Revenus fiscaux		6 259 500,00	·	5 797 000,00	·	6 562 943,61	
42	Taxes et redevances		1 426 150,00		1 442 000,00		1 749 554,38	
43	Revenus divers						25 519,34	
44	Revenus financiers		261 600,00		246 200,00		261 636,80	
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux						121 936,61	
46	Revenus de transfert		3 027 300,00		2 344 650,00		2 729 047,09	
48	Revenus extraordinaires		644 830,00		644 830,00		646 987,55	
49	Imputations internes		125 100,00		71 600,00		85 390,50	
9	Comptes de clôture	1 533 420,00		552 050,00			1 363 087,58	
90	Clôture du compte de résultats		1 533 420,00		552 050,00	1 363 087,58		
		13 277 900,00	13 277 900,00	11 098 330,00	11 098 330,00	12 183 015,88	12 183 015,88	

Budget d'investissement par

classification administrative		Budget 2024		Budge	t 2023	Comptes 2022		
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	
2	Formation			212 000,00				
					212 000,00			
217	Bâtiments scolaires			212 000,00				
6	Trafic et télécommunications			3 150 000,00	746 000,00	30 417,30		
					2 404 000,00		30 417,30	
615	Routes communales			3 150 000,00	746 000,00	30 417,30		
7	Protection environnement et aménagement territoire	43 000,00	9 000,00	951 000,00		216 215,35	118 942,35	
			34 000,00		951 000,00		97 273,00	
710	Approvisionnement en eau			71 000,00	-	216 215,35	58 793,60	
720	Traitement des eaux usées			880 000,00			60 148,75	
730	Gestion des déchets	43 000,00	9 000,00					
8	Économie publique	60 000,00	0,00					
			60 000,00					
820	Sylviculture	60 000,00						
	Totaux	103 000,00	9 000,00	4 313 000,00	746 000,00	246 632,65	118 942,35	
	Excédent de charges		94 000,00		3 567 000,00		127 690,30	
		103 000,00	103 000,00	4 313 000,00	4 313 000,00	246 632,65	246 632,65	



Investissements 2024

Objet 1

Construction abri forestier Commun-Dessus

Message

Actuellement, il y a un petit bâtiment délabré et inutilisé sur un parchet communal sis à Commun-Dessus à La Joux. Pour des raisons de sécurité il est nécessaire d'entreprendre des travaux.

Le Conseil communal souhaite démolir le bâtiment actuel et construire un abri ouvert en rondins avec table pique-nique. Ceci fait sens car il est situé sur le parcours officiel balisé « Autour de la commune ».

La cabane étant située en zone agricole, les premiers contacts avec les services de l'Etat ont été pris et sont positifs. Toutefois, la garantie formelle de pouvoir réaliser ce projet ne sera validée qu'à la délivrance du permis.

Des places de parcs et poubelle sont existantes.

Crédit demandé: Fr. 60'000.00, selon offres

Compte: 8200.5040.00

Financement : Liquidités de la Commune **Amortissement :** Sur 30 ans, soit 3,33% **Compte de charges :** 8200.3144.00

Objet 2

Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la déchetterie

Message

Le Conseil communal s'est penché sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux.

Il propose, dans un premier temps, un investissement sur le toit de la déchetterie. Cela permettrait de couvrir les charges d'électricité de la déchetterie et de dégager un léger bénéfice.

Crédit demandé : Fr. 43'000.00, selon offres

Subvention : Fr. 9'000.00, sous réserve d'acceptation **Données techniques :** Surface rectangulaire 107 m2

Puissance installée 23.9 kWc

Production annuelle estimée 22'844 kWh

Compte: 7301.5040.00

Financement : Liquidités de la commune **Amortissement :** Sur 20 ans, soit 5% **Compte de produits :** 7301.4309.00

POSTE AU CONCOURS

AVIS

En raison du départ à la retraite du titulaire du poste et sur demande de Grangeneuve, Section Agriculture, le Conseil communal met au concours

le poste de préposé local à l'agriculture

Tâches principales

- Collaborer à l'exécution au niveau local, de tâches administratives dans divers domaines de l'agriculture et ceux qui lui sont apparentés;
- Exécuter les relevés agricoles annuels et les contrôles y relatifs en relation avec les mesures suivantes :
 - a) l'application des mesures de la politique agricole ;
 - b) la lutte contre les épizooties ;
 - c) l'assurance des animaux de rente ;
 - d) la statistique fédérale ;

Profil souhaité

- Être au bénéfice d'une formation agricole ;
- Avoir des connaissances informatiques ;

Entrée en fonction : 1er janvier 2024

L'ordonnance sur les proposés locaux à l'agriculture est à disposition auprès de l'administration communale ou sur notre site internet www.vuisternens.ch.

Les offres de service accompagnées des documents usuels sont à adresser d'ici au **14 décembre 2023** par courriel à : admin@vuisternens.ch ou par courrier postal à :

Administration communale « Préposé local à l'agriculture » Route de Bulle 27 1687 Vuisternens-dt-Romont

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter notre administration au 026 655 92 92.

Le Conseil communal



CONTRÔLE DES HABITANTS

Le nombre d'habitants de la Commune au 31 octobre 2023 est de : 2364

Nous souhaitons la bienvenue aux bébés nés entre le 1er avril 2023 et le 31 octobre 2023

Blanc Emile
Da Fonseca Moreira Micael
Dumas Camille
Geinoz Mélissa
Girou Jayet de Gercourt Côme
Grandjean Noé
Pulvin Estelle
Riedo Aaron
Schibler Clélie
Sugnaux Jules

Nonagénaire 2023

Mme Bertha Savary a fêté ses 90 ans le 3 juillet dernier. Deux de nos conseillers lui ont rendu visite et lui ont offert un présent.

Changement d'adresse

Tout changement d'adresse doit être annoncé à l'administration communale dans un délai de 14 jours.

Pièces d'identité

Afin de préparer au mieux vos prochaines vacances, vous trouverez, ci-après, la procédure relative à une commande de carte d'identité et/ou de passeport.

Carte d'identité

Il suffit de vous rendre à l'administration communale durant les heures d'ouverture en vous munissant de votre ancienne pièce d'identité, désormais caduque, et d'une photo (couleur ou noir-blanc). Les adultes et les enfants de plus de sept ans doivent être présents afin de signer le formulaire. Lors de la commande, vous devez vous acquitter auprès de l'administration communale des montants de Fr. 35.00 pour un enfant de moins de 18 ans et de Fr. 70.00 pour une personne majeure. La carte d'identité vous sera envoyée par courrier recommandé à votre domicile dans les 10 jours ouvrables.



Passeport

Veuillez contacter le SPOMI à Granges-Paccot au 026 305 15 26 pour une prise de rendez-vous. Le prix pour un adulte est de Fr. 145.00 et pour un enfant de Fr. 65.00 Pour plus d'informations sur le nouveau passeport : www.passeportsuisse.ch

Combi Carte d'identité + Passeport

Veuillez contacter le SPOMI à Granges-Paccot au 026 305 15 26 pour une prise de rendez-vous. Le prix pour un adulte est de Fr. 158.00 et pour un enfant de Fr. 78.00 Pour plus d'informations sur le nouveau passeport : www.passeportsuisse.ch



SERVICES À DISPOSITION DES HABITANTS

Repas à domicile

Des repas à domicile peuvent être livrés tous les jours aux personnes qui bénéficient de l'AVS. Pour toute information ou inscription, n'hésitez pas à contacter l'administration communale au 026 655 92 95.

Cartes journalières CFF

Les « Cartes journalières dégriffées Commune » remplaceront les cartes journalières CFF

A partir de 2024, la « carte journalière dégriffée Commune » pourra être achetée en exclusivité aux guichets des communes et des villes. La nouvelle offre s'inspire de la carte journalière dégriffée, déjà bien connue dans les transports publics. Elle comprend deux niveaux de prix et sera disponible pour la 1ère et la 2ème classe avec ou sans abonnement demi-tarif. La carte sera nominative et émise en billet mobile ou papier. Le contingentement par commune et la restriction de la vente aux habitants de la commune concernée disparaissent. Ainsi, la clientèle dite « non numérique » aura l'accès aux titres de transport dégriffés.

Les disponibilités des billets seront visibles sur le site internet suivant : www.cartejournaliere-commune.ch (activation du site dans le courant du mois de novembre 2023)

Vue d'ensemble des prix :

Classement et segment	Niveau de prix 1 Commune/ville disponible jusqu'à dix jours avant le jour du voyage (TVA incluse)	Niveaux de prix 2 Commune/ville disponible jusqu'à un jour avant le jour du voyage (TVA incluse)			
2e classe avec demi-tarif	Fr. 39.00	Fr. 59.00			
2e classe sans demi-tarif	Fr. 52.00	Fr. 88.00			
1ère classe avec demi-tarif	Fr. 66.00	Fr. 99.00			
1ère classe sans demi-tarif	Fr. 88.00	Fr. 148.00			

Dans le courant du mois novembre 2023 vous trouverez plus de détails sur notre site internet concernant les modalités de réservation.

Bibliothèque et ludothèque

La bibliothèque propose un forfait gratuit pour les abonnés glânois jusqu'à 16 ans. Des tarifs attractifs sont proposés par la ludothèque.

Défibrillateurs

La Commune dispose de trois défibrillateurs installés aux endroits suivants :

•••••

- Sous le préau du centre scolaire à Vuisternens
- Sous le préau du home à Vuisternens
- Devant l'entrée de la salle communale à La Joux

•••••

iGlâne

Un nouvel outil de communication est disponible et permet de tenir informée toute personne qui le souhaite. Il suffit de télécharger la nouvelle application pour smartphone.



MEMODéchets

Cette application permet de rechercher toute information relative à l'élimination des déchets et permet de s'assurer en tout temps de l'ouverture de la déchetterie.





AGENDA 2023 ET 2024

3 décembre 2023

Marché de Noël, salle communale, La Joux Organisation : CLC

6 décembre 2023

Thé de Noël offert à la déchetterie, durant l'ouverture de 16h00 à 19h00

11 décembre 2023

Assemblée communale d'automne, à la salle communale de La Joux, à 20h00

17 mai 2024

Thé dansant à la salle communale de La Joux, organisé par Pro Senectute Fribourg, groupe de la Glâne

8 juin 2024

Oldtimer organisé par le FC Vuisternens-Mézières

Toute manifestation organisée sur le territoire communal peut être proposée via notre site internet.

ORDRE PUBLIC

Le Conseil communal reçoit régulièrement des courriers anonymes dénonçant des faits ou agissements qui se passent sur le territoire communal. Il est à rappeler que seuls les courriers signés sont traités et qu'aucune suite n'est donnée aux courriers anonymes.

FÉLICITATIONS

Panache d'Or

Lors de la 7e édition du Panache d'Or, l'équipe féminine du FC Vuisternens-Mézières a été à l'honneur en remportant le prix Sport et Loisirs. En effet, leur travail a été récompensé en remportant la coupe fribourgeoise



Championnats du monde de la raclette

Toutes nos félicitations sont adressées à M. Gaëtan Cardinaux qui a remporté la médaille d'or lors du concours mondial qui s'est tenu à Morgins à la fin octobre.





Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Vuisternens-devant-Romont

Votre point de rencontre d'urgence se trouve à l'adresse suivante :

Route de Sommentier 51, 1687 Vuisternens-devant-Romont (Centre scolaire)

Comment repérer votre PRU ?

Les points de rencontre d'urgence sont facilement repérables : si le PRU est activé, une signalétique est placée devant le site.

Si possible, écoutez la radio ou consultez l'application Alertswiss pour connaître l'état d'activation des PRU. Ceux-ci peuvent en effet être activés individuellement selon l'urgence et les besoins.

CONTACTS

En tout temps les autorités communales restent à votre disposition. 026 655 92 92 / admin@vuisternens.ch





Nous vous invitons à conserver cette information dans un lieu connu de toute votre famille et facilement accessible en tout temps.



COMPRIMÉS D'IODE POUR LA SUISSE

ARRÊT DE LA DISTRIBUTION PAR LA COMMUNE

Sur mandat de la Confédération, des comprimés d'iode étaient jusqu'à présent distribués directement à la population dans la commune – comme mesure préventive en cas d'accident grave dans une centrale nucléaire. La centrale nucléaire de Mühleberg étant en cours de démantèlement, cette distribution n'est plus nécessaire. Cependant, des comprimés resteront disponibles pour l'ensemble de la population. Ils seront dorénavant stockés de manière centralisée par le canton pour les habitantes et habitants de la commune.

Vous trouverez de plus amples informations sous www.comprimesiode.ch

Que faire des anciens comprimés d'iode?

Depuis environ dix ans, les comprimés d'iode sont distribués dans un emballage violet ; avant cela, ils étaient distribués dans un emballage rouge. Ces anciens comprimés d'iode peuvent, en petites quantités (jusqu'à dix boîtes), être simplement rendus dans une pharmacie ou une droguerie. Les entreprises et les institutions publiques dont les réserves excèdent dix boîtes seront informées par courrier séparé des possibilités de rendre les anciens comprimés d'iode.







EVACUATION DES TAILLES DE HAIES ET ENTRETIEN

Nous rappelons que tout déchet provenant de la taille d'arbres, haies ou autre déchet vert doit être acheminé à la déchetterie s'il ne dépasse pas 3 m de long et a un diamètre inférieur à 8 cm. Si ces conditions ne sont pas respectées, les déchets doivent être acheminés auprès de centres de collecte prévus à cet effet. Dans tous les cas, il est interdit de déverser les déchets dans les forêts.

RETRAIT DES TOMBES ET DES CENDRES

Nous rappelons aux familles que tant que de la place est disponible, les tombes et les cendres de défunts dont la concession est échue ne sont retirées que sur demande des familles. Les tombes qui ne sont plus entretenues une fois la concession échue sont également retirées.

Pour demander le retrait d'une tombe, les familles sont priées d'adresser un courrier à la Commune. Une parution dans la Feuille officielle est faite deux fois par année (avant Pâques et avant la Toussaint). Les employés communaux procèdent à l'enlèvement des tombes. Pour les cendres, la famille a la possibilité de récupérer l'urne, autrement, les cendres sont acheminées au jardin du souvenir.

Aucun frais n'est demandé aux familles, la Commune les prend à sa charge.



ENTRETIEN DES ROUTES – DÉNEIGEMENT

Nous rappelons que les usagers de la route qui sont à l'origine de souillures doivent la remettre en état sans délai, en référence à l'art. 127 al. 2 de la loi sur la mobilité. A défaut, la remise en état est effectuée par les services publics aux frais de la personne responsable desdites souillures.

De plus, la neige fera bientôt son grand retour. Les entreprises mandatées par la commune doivent procéder à l'évacuation de la neige au plus près des bords de chaussée afin de laisser la place aux croisements des véhicules lourds utilisant la route et éviter au maximum les problèmes de coulures et de regel. Il n'est donc pas permis de remettre la neige sur la chaussée. Le propriétaire d'un fonds riverain d'une route communale est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci à l'occasion du service hivernal.

Dans un but économique et écologique, le salage sera effectué avec parcimonie. Seuls les axes utilisés par les bus scolaires seront salés ainsi que les pentes à forte déclivité.

DIABÈTE FRIBOURG





Depuis le mois de juin 2023 une dizaine d'habitants de la commune se regroupe régulièrement afin de trouver des idées pour favoriser la biodiversité dans la commune de Vuisternens-devant-Romont.



Notre objectif est de sensibiliser la population, de proposer et de mettre en œuvre des actions concrètes pour protéger la diversité biologique ainsi que de promouvoir des habitats naturels au sein de notre commune. Nous avons à coeur de faire découvrir les richesses naturelles que recèlent les villages de la commune, d'organiser des événements pour sensibiliser les habitants à l'importance de la biodiversité, de promouvoir des actions individuelles ainsi que de partager nos diverses expériences pour favoriser la biodiversité dans nos jardins.



Notre première action a été de présenter un stand au marché artisanal de la Joux. Merci à tous d'avoir pris le temps de nous questionner et d'échanger quelques instants au sujet de la biodiversité. Nous avons eu énormément de plaisir à partager notre passion, échanger nos expériences, écouter vos idées, titiller les sens des petits et des grands.

Notre prochain projet sera d'embellir la commune avec la création d'une prairie fleurie sur le terrain autour de la maison communale. Nous nous réjouissons que vos yeux puissent observer les merveilles que la nature peut faire fleurir.

Une question, une idée, une proposition, une info à partager ou envie de participer au groupe ? Envoyez nous un message ou visitez notre site internet.

Site internet: www.biodiversite-vuisternens.ch
Contact: info@biodiversite-vuisternens.ch

Clerc Patrick, Decoster Winde, Froidevaux Evelyne, Glauser Adeline, Guyot Patrice, Heldstab Guyot Sidonia, Moënnat Jean-Marc, Morand Gilles, Rossignol Michel, Sugnaux Ludovic.



DÉCLARATION D'IMPÔTS

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts!

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de



PLUS FORTS ENSEMBLE

soucis! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024.

La prise de rendez-vous se fera dès le 15 janvier 2024 uniquement par téléphone (numéros ci-dessous).

N'hésitez pas à demander le flyer au 026 347 12 92 ou 026 347 12 40.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg www.fr.prosenectute.ch





le Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments CCRB se met à disposition des communes fribourgeoises et de ses habitants pour accélérer la rénovation énergétique et l'adaptabilité de votre bien immobilier.



Dans le cadre du Programme Bâtiments, des Communes Durables et de Qualidomum (Senior+), le CCRB propose aux communes fribourgeoises différentes prestations de conseils personnalisés pour leurs citoyennes et leurs citoyens.

Hotline:

+41 26 684 38 58, les mardis et jeudis matin entre 9h00 et 12h00

Formulaires de contact :



Des professionnels et des experts de la rénovation et de la transformation énergétiques vous répondront et vous proposeront un conseil pertinent, neutre et impartial.

N'hésitez pas à contacter le CCRB, il est temps de se lancer!

Informations: Blaise Clerc, Directeur du CCRB, Mobile: +41 79 636 50 00







Rapport de gestion 2022 du PassePartout de la Glâne Au service des Glânois depuis 30 ans

Buts de la Fondation :

La Fondation PassePartout favorise la participation sociale des personnes atteintes dans leur mobilité et légalement domiciliées dans le canton de Fribourg en fournissant un service de transport adapté.

Activités dans le canton :

Au fil des ans, la Fondation PassePartout est devenue un partenaire incontournable dans le cadre du maintien à domicile des personnes à mobilité réduite. Rappelons que la Fondation PassePartout repose sur le bénévolat.

Chaque district dispose d'un service PassePartout qui gère les réservations des courses, le planning des chauffeurs, l'entretien des véhicules et bien évidemment les transports ainsi que la facturation qui en découle. En 2022, les 14 véhicules du PassePartout ont parcouru plus de **700'000** km conduit par **250** conducteurs bénévoles.

Activités dans notre district :

Le PPG possède 3 véhicules. Une trentaine de bénévoles ont assurés plus de 150'000 km en 2022.

Les membres du comité sont :

Le président : Willy Schorderet Le vice-président : Gérard Chassot

La responsable des plannings et des chauffeurs : Jeannelyse Crausaz (026.653.19.16)

La secrétaire : Cyntia Descloux
Le responsable des véhicules : Jean-Paul Conus
Le caissier : Jean-Marc Mauron
La responsable des réservations : Silvana Bertschi

Réservations: Les réservations peuvent se faire tous les jours ouvrables de

8h30 à 11h30 et de 14h00 à 15h00 au N° tél. 026.656.10.33

Tarifs: Fr. **0.60** le km effectif et Fr. **2.-** de prise en charge.

Financement : Nous recevons une subvention de l'Etat lors de l'achat d'un véhicule. Pour le reste, nous

vivons grâce à la générosité des donateurs, un grand MERCI à eux!

Les chauffeurs :

- Pour devenir chauffeur bénévole, vous devez disposer d'un permis depuis 3 ans et ne pas avoir de problème d'alcool ou de drogue
- Le comité vous invite à effectuer une ou deux journées d'essai avec un chauffeur expérimenté pour voir si cette activité vous convient
- Vous vous engagez pour le nombre de journées que vous décidez
- · Vous recevez une formation pour l'utilisation des véhicules et assurer la fixation des chaises roulantes
- Le rôle de chauffeur du PPG n'est pas réservé uniquement aux hommes; les dames sont tout à fait capable d'assurer ces transports grâce à nos nouveaux treuils pour rentrer les chaises roulantes dans nos véhicules

Vous souhaitez faire un don ? Voici les coordonnées, avec nos chaleureux remerciements :

Compte bancaire: Banque Valiant AG – 3001 Berne

CH05 0630 0016 3233 1620 2

Compte 30-38112-0





Visible sur la route

Visibilité égale sécurité

Dans le trafic routier, plus de visibilité signifie plus de sécurité. En effet, lorsqu'il fait sombre ou que les conditions sont mauvaises, les couleurs et les détails sont difficiles à distinguer. De jour aussi, mieux vaut se rendre le plus visible possible et ce, peu importe le moyen de locomotion.

Vêtu de couleurs sombres, on risque de passer inaperçu aux yeux des autres usagers de la route. Porter des vêtements clairs réduit ce risque, en multipliant par deux la distance à laquelle on est visible dans l'obscurité.

Les éléments réfléchissants sont encore plus efficaces, car ils multiplient cette distance par trois, et même par quatre ou cinq s'il s'agit de bandes portées au bras ou à la cheville.

Les personnes qui se déplacent à pied ou à vélo se rendent donc le mieux visibles en portant des couleurs voyantes, des vêtements clairs et des éléments réfléchissants, même de jour.

À trottinette ou sur un autre engin assimilé à un véhicule, en cas de mauvaise visibilité ou dans l'obscurité, il faut veiller à s'équiper soi-même ou son véhicule d'une lumière blanche à l'avant et d'une lumière rouge à l'arrière.

Pour les vélos (motorisés ou non), en plus de l'éclairage obligatoire à l'avant et à l'arrière, des catadioptres ainsi que des pneus réfléchissants augmentent les chances d'être vu.

Pour votre sécurité

- Portez des vêtements clairs et des couleurs voyantes, même de jour. De nuit, les accessoires les plus efficaces sont les éléments réfléchissants, notamment aux poignets et aux chevilles.
- Sur un vélo classique ou électrique, endossez un gilet de sécurité, particulièrement adapté.
- Équipez votre vélo classique ou électrique d'un éclairage et de réflecteurs.
- En voiture, à moto, à vélo électrique et à trottinette électrique: allumez vos feux et nettoyez-les régulièrement.
- À trottinette, en planche à roulettes, etc., utilisez un éclairage la nuit ou lorsque la visibilité est mauvaise.

En voiture, à moto, à vélo électrique ou à trottinette électrique, il est obligatoire de rouler en ayant les feux allumés, de jour comme de nuit. Et n'oubliez pas de vérifier la propreté de ces derniers pour un éclairage optimal.

Plus d'informations sur le thème de la visibilité dans nos **conseils** sur bpa.ch/visible.



Bureau de prévention des accidents

Visibilité Brève de sécurité du BPA, novembre 2023





Mise en page: émulsion graphique, romont Photographie de couverture: Unsplash - Sneha Cecil

Informations générales

Administration communale

Route de Bulle 27 1687 Vuisternens-devant-Romont 026 655 92 92 admin@vuisternens.ch www.vuisternens.ch

Contrôle des habitants

026 655 92 92 habitants@vuisternens.ch

Caisse communale

026 655 92 93 caisse@vuisternens.ch

Impôts, Contentieux, Ecole maternelle, AES, Repas à domicile

026 655 92 95 impots@vuisternens.ch

Secrétariat scolaire

026 655 03 21 geraldine.menoud@edufr.ch

Horaires de présence : lundi matin, mercredi matin et

vendredi matin

Horaires d'ouverture des guichets

lundi matin	de	09h00	à	11h00
lundi après-midi	de	16h30	à	19h15
mercredi après-midi	de	14h00	à	16h00
jeudi matin	de	09h00	à	11h00

Fermeture hivernale

L'administration communale sera fermée du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024, réouverture des guichets le lundi 8 janvier 2024.

Horaires d'ouverture de la déchetterie

mercredi après-midi	de	16h00	à	19h00
vendredi après-midi	de	16h00	à	19h00
samedi matin	de	08h30	à	11h30

Fermeture vendredi 8 décembre 2023.

Fermeture exceptionnelle le samedi 8 juin 2024 en raison de la Rencontre Oldtimer.

Les cartes peuvent être rechargées à l'administration communale ou au magasin d'alimentation « Chez Marianne ».

Les personnes qui souhaitent effectuer une recharge avec une carte bancaire peuvent le faire uniquement à l'administration.

Nous vous rappelons que si un jour férié tombe sur un jour d'ouverture de l'administration ou de la déchetterie, ces services seront automatiquement fermés.